GRILLES DES SALAIRES MINIMUMS

En vigueur au 1^{er} janvier 2022, en francs suisses

PERSONNEL D'ATELIER	
1 Électromécanicien-ne en automobiles ou technicien ES avec brevet fédéral	5'800
2 Mécatronicien-ne d'automobiles au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'600
c) après 2 ans de pratique	4'800
3 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'100
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300
c) après 2 ans de pratique	4'600
4 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) - Monteur en pneumatique	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'800
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'000
c) après 2 ans de pratique	4'200
5 Personnel non qualifié - Préparateur optique et technique des véhicules	4'000

MAGASINIERS	
6 Gestionnaire du commerce de détail au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'100
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300
c) après 2 ans de pratique	4'600
7 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP)	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	3'800
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'000
c) après 2 ans de pratique	4'200
8 Personnel non qualifié de magasin	4'000

PERSONNEL CARROSSERIE-PEINTURE	
9 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière avec brevet fédéral	5'800
10 Carrossier-tôlier /Carrossière-tôlière au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'600
c) après 2 ans de pratique	4'800
11 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre avec brevet fédéral	5'800
12 Carrossier-peintre /Carrossière-peintre au bénéfice d'un CFC	
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'300
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'600
c) après 2 ans de pratique	4'800

Annexe 1 suite

APPRENTIS	
13 Mécatronicien-ne d'automobiles en formation	
a) 1 ^{ère} année	700
b) 2 ^{ème} année	850
c) 3 ^{ème} année	1'050
d) 4 ^{eme} année	1'300
14 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles en formation	
a) 1 ^{ère} année	650
b) 2 ^{ème} année	800
c) 3 ^{eme} année	1'000
15 Assistant-e mécanicien-ne en maintenance d'automobiles (AFP) -	
Monteur en pneumatique en formation a) 1 ^{ère} année	500
a) 1 annee b) 2 ^{eme} année	600
16 Gestionnaire du commerce de détail en formation	750
a) 1 ^{ère} année	670
b) 2 ^{ème} année	850
c) 3 ^{eme} année	1'185
17 Assistant-e du commerce de détail - Logistique des pièces détachées (AFP) en formation	1 103.
a) 1 ^{ère} année	670
b) 2 ^{eme} année	850
18 Carrossier-tôlier / Carrossière-tôlière en formation	
a) 1 ^{ère} année	700
b) 2 ^{ème} année	850
c) 3 ^{ème} année	1'050
d) 4 ^{eme} année	1'300
19 Carrossier-peintre / Carrossière-peintre en formation	
a) 1 ^{ère} année	700
b) 2 ^{ème} année	850
c) 3 ^{ème} année	1'050
d) 4 ^{eme} année	1'300